



## LETTRE OUVERTE A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

### La Suisse doit continuer à respecter les droits humains !

Nous soussigné-e-s tenons à exprimer notre indignation face à l'orientation prise ces derniers mois par la politique d'asile toujours plus restrictive adoptée par notre pays. En limitant de manière drastique l'accès à la procédure ainsi qu'à un conseil juridique pour les requérants, en restreignant le droit aux prestations sociales de base et en criminalisant les requérants d'asile, la Suisse devient non seulement l'un des Etats européens les plus restrictifs en matière d'accueil de réfugiés mais elle se place surtout à la limite de la conformité avec les normes internationales en matière de droits humains.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le sort réservé aux victimes de la torture et de mauvais traitements : en effet, nous craignons que des femmes et des hommes, victimes de ces violations graves des droits humains ne puissent plus, à l'avenir, trouver chez nous une protection contre les persécutions dont elles et ils sont victimes.

La Suisse doit conserver sa tradition humanitaire et respecter les engagements qu'elle a pris au niveau international en ratifiant les principales conventions protégeant les droits humains et notamment la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations unies contre la torture qui lui interdisent de renvoyer toute personne vers un pays où elle risque d'être torturée ou soumise à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nom	Prénom	Domicile	Signature

A renvoyer s.v.p. jusqu'au 31 août 2005 à :  
Amnesty International, Section suisse, Case postale, 3001 Berne